

Pour un CNRS acteur majeur de la recherche scientifique

Vos élu.e.s CGT au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) combattent la politique qui pèse sur la recherche: précarité, concurrence, chasse aux appels d'offre, mutualisations sans objectif scientifique, poids de la bibliométrie, remise en cause de l'indépendance de la recherche. Elles et ils sont les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils.

Une situation de plus en plus critique pour l'indépendance de la recherche publique

Les tentatives de remise en cause du rôle central du CNRS comme organisme de recherche national continuent, notamment de la part de la conférence des présidents d'université (CPU). Les attaques contre les missions des organismes de recherche sont de plus en plus fortes, le projet de fusion entre l'INRA et l'IRSTEA en est une illustration.

Depuis dix ans, les gouvernements qui se sont succédés, ont suivi la même politique : vassaliser les scientifiques au pouvoir politique et aux entreprises. Pour ce faire il faut réduire le rôle des organismes et développer le financement sur appel d'offre. Le Pacte pour la recherche avec l'ANR et l'AERES/HCERES, les lois LRU, les Initiatives d'excellence du Grand emprunt sont les outils de cette politique. Ils ont profondément déstabilisé la recherche publique. Seule la résistance des personnels a évité le démantèlement du CNRS et sa transformation en « agence de moyens ».

La compétition entre établissements, au nom d'une «excellence» jamais définie, s'accompagne de la stratégie de « spécialisation intelligente » des régions. Elle constitue maintenant un postulat de la politique gouvernementale. La loi a imposé partout de grands regroupements, sous forme de communautés d'universités et établissements (COMUE) qui se transforment en Idex et en Isites. Le gouvernement conditionne la labellisation en Idex à une gouvernance sans partage par la présidence de ces super-structures. Les décisions en matière d'emploi, de budget et d'orientations scientifiques de l'ensemble des établissements seraient soumises au veto de leur président ! Bel exemple de démocratie. Si de telles injonctions devenaient réalité le CNRS perdrait son rôle national et ses prérogatives de politique scientifique. Ses personnels seraient alors soumis à des mutualisations et mobilités forcées au gré des recompositions sur les sites.

La politique d'austérité installe dans la durée le blocage des salaires et des carrières, et accroît la précarité détournant les jeunes des carrières scientifiques. Le gouvernement va encore plus loin avec le plan de casse de la fonction publique « CAP 2022 ». Les CDI de mission en gestation dans les réformes à venir sont en réalité des CDD liés à la durée d'une mission ou d'un projet de recherche, ils remettent en cause la pérennité des missions liées à la recherche publique. Le statut de fonctionnaire est indispensable à la pérennité des programmes, à la diffusion de la science et à la formation.

Les Conseils scientifiques force de résistance et de propositions

Le SNTRS-CGT refuse de cantonner les instances scientifiques de la communauté à un rôle secondaire, faisant fi de leurs prérogatives statutaires. Il exige l'application des textes réglementaires qui leur confèrent un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts. Pour le SNTRS-CGT, ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international). Elles doivent être des instances déterminées à porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier.

L'engagement des élu.e.s SNTRS-CGT :

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. C'est pourquoi les élu.e.s de la CGT pèseront de toutes leurs forces afin que ces conseils ne soient pas supplantés par des comités de nommés. Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable et contribuer à l'unité préservée du CNRS. La politique de « niche » de la direction du CNRS dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture ou la

réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble de créations et de fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

Ils agiront pour :

- Développer l'emploi scientifique, technique et administratif
- Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques
- Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires
- Combattre la dilution des organismes de recherche dans les « sites », en particulier au niveau des idex/site, où la voix des personnels est supplantée par des technocrates aux ordres du gouvernement.

Quelques actions marquantes de nos élu.e.s sortant.e.s :

Au Conseil scientifique :

* Identification des freins au développement de l'emploi et de l'activité de l'organisme dans ses budgets annuels, en collaboration avec l'élu.e SNTRS-CGT au Conseil d'administration

* Défense de toutes les catégories, grâce à la nature inter-catégorielle de la CGT

* Animation de groupes de travail sur des sujets essentiels aux missions du CNRS : très grandes infrastructures de recherche et information scientifique et technologique

* Participation active à des séminaires CS de prospective scientifique ou de défense des UMR, des travaux sur des disciplines mal représentées au CNRS (psychologie)

* En collaboration avec les autres élu.e.s syndicaux défense des UMR remises en cause malgré une bonne évaluation et défense des collègues d'unités fermées

Aux Conseils scientifiques d'Institut :

* Dénonciation de la non reconnaissance des métiers scientifiques dans le nouveau régime indemnitaire des ingénieurs et techniciens (Rifseep)

* Recommandations sur la numérisation des données utilisées par les scientifiques et de leurs publications

* Contestation des déclassements et annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admission pour les concours chercheurs

Votez pour les candidats de la CGT

- Pour la défense de la recherche publique et de ses personnels au CNRS et dans tous les organismes de recherche et dans les universités
- Pour que les métiers de la recherche gardent leur attractivité, il est indispensable de recruter jeune au plus près de l'obtention des diplômes. La précarité doit être résorbée par un plan de titularisation et des recrutements sur postes de fonctionnaires à la hauteur des besoins des laboratoires et des services
- Pour des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications
- Pour des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier
- Pour arrêter les dérives managériales génératrices de souffrance et permettre aux personnels de retrouver la sérénité de travailler
- Pour des choix scientifiques, pour une prospective scientifique non soumis au politique ou au marché
- Pour une expertise prenant en compte de la politique scientifique des laboratoires et des collègues
- Pour que le CNRS garde ses prérogatives *nationales*. Pour le maintien de toutes les disciplines en son sein, et pour une attention particulière en direction des thématiques rares ou menacées
- Pour le développement des Grands instruments de recherche
- Pour l'information scientifique et technique indépendante de la prédation commerciale, menée par des personnels qualifiés et stables
- Pour une collaboration équilibrée entre le CNRS et l'ensemble des autres établissements qui ne doit pas être assujettie aux pressions locales d'entreprises et des Régions
- Pour une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations avec les organismes de recherche et les universités du monde entier, incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique.

